



**CHÈQUIER UTILISABLE**  
du 17/06/2024 au 16/06/2025

# Saison 2024/2025

## Commandez et payez votre chéquier en ligne sur cantal.fr

ou complétez le bon de commande ci-dessous à partir du 21 mai 2024, vous pouvez le **renvoyer par courrier** ou **le déposer** à l'adresse suivante :

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL**  
Guichet Unique Jeunesse - Hôtel du Département  
28, Avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex  
04 71 46 21 03

### CE BON DE COMMANDE DEVRA ÊTRE ACCOMPAGNÉ :

- **De 8 €** sous forme de chèque (libellé à l'ordre du **Régisseur du PASSCANTAL**) ou en espèces (règlement au Conseil départemental).
- **D'un justificatif d'âge de l'enfant** : (carte d'identité, livret de famille ou passeport), s'il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> demande.
- **D'un justificatif de résidence principale sur le département** des représentants légaux (feuille d'imposition, facture d'électricité), s'il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> demande ou en cas de déménagement.

**Sous 15 jours**, vous recevrez **le chéquier qui pourra être utilisé jusqu'au 16 juin 2025**, il sera accompagné d'une fiche explicative sur le dispositif.

**POUR TOUS LES JEUNES CANTALIENS NÉS ENTRE le 1<sup>er</sup> Janvier 2007 & le 31 Décembre 2021**



## Bon de commande

### Saison 2024/2025

Nom / Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe : M  F

**Vos coordonnées afin de vous envoyer le chéquier PASSCANTAL**  
(adresse des parents, du responsable légal, du tuteur, ou autres...)

Nom / Prénom du représentant légal : .....

Adresse : .....

Code Postal : [ ] Ville : .....

Mail\* : .....

Portable : ..... Téléphone : .....

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature du représentant légal

\*L'adresse électronique et le numéro de portable ainsi renseignés ont pour finalité de vous tenir informé du lancement des prochaines campagnes «PASSCANTAL» et des applicatifs qui y sont rattachés. En complétant ces informations, vous acceptez que le Conseil départemental du Cantal vous avise au moyen d'envois sur votre messagerie électronique ou par SMS de l'actualité «PASSCANTAL».

« Le responsable du présent traitement est le Président du Conseil départemental du Cantal. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des bénéficiaires des actions mises en place en faveur des jeunes dans le cadre du dispositif PASSCANTAL et des dispositifs qui y sont rattachés. Les destinataires des données sont les agents de la mission PASSCANTAL du Conseil départemental, ainsi que l'entreprise DOCAPOSTE APPLICAM, fournisseur des chèquiers PASSCANTAL. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de celles-ci en formulant votre demande, avec justificatif d'identité, auprès du Délégué à la Protection des Données du Département du Cantal, 28 avenue Gambetta, 15015 AURILLAC cedex, dpo@cantal.fr »

